
DÉLIBÉRATION DE_2021_017

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 05 février 2021

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Maryse BRAIT, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Sylvie CROSSOIR par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO par Jean-Thierry LANSADÉ, Éric REY par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : VENTE LOT 8 SUR LA ZA DU BON DIEU A SAINT ANTOINE DE BREUILH

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la demande faite par la SCI LUBIATO d'acquérir le lot n° 8 cadastré ZA 0153 d'une surface de 3 503 m² au prix de 18 € HT le m² sur le terrain de la ZA du Bon Dieu à Saint Antoine de Breuilh.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente du terrain à 63 054 € HT hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette décision à l'unanimité et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le Président,
Thierry BOIDÉ